



**18 JUIN 2018**

# **NAO EPNL**

Le Snepl-CFTC, associé au Sniec-CFTC, au travers de la Fédération CFTC Enseignement & Formation a négocié et signé cette année la NAO de la convention collective de l'enseignement privé non lucratif (EPNL)



❖ **Revalorisation générale de + 1 % de tous les salaires minimum conventionnels à compter du 1er septembre 2018,**

❖ **Généralisation à l'ensemble des sections de la convention collective EPNL de la prise en compte à 100 % du congé parental d'éducation dans le calcul de l'ancienneté, et nécessité de proposer une formation au retour de ce congé parental,**



❖ **Section 1 (Universités catholiques) : tous les indices minimums sont réévalués, ce qui conduit à une amélioration des rémunérations les plus faibles ainsi qu'à une nouvelle base de calcul pour la part d'ancienneté dans la rémunération des salariés,**

❖ **Section 2 (FESIC) : 1 % d'augmentation des salaires minima conventionnels, soit une réévaluation des salaires réels de + 0,7 % pour les catégories A à C et + 0,5 % pour les catégories D et E en application de l'article 12 bis.**

**Lire le texte complet :**

